



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE MARDI 8 MAI 2019 A 11H30

11h30 : dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, avec la participation des Sapeurs-Pompiers.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.

Les habitants de la commune sont invités à participer nombreux à cette manifestation qui sera suivie du banquet annuel des anciens âgés de 65 ans et plus et des personnes accompagnantes qui se sont inscrites en mairie.

ELECTIONS EUROPEENNES : RAPPEL DIMANCHE 26 MAI 2019

Dans le cadre du nouveau Répertoire Electoral Unique une refonte totale des cartes d'électeurs va avoir lieu. Elles seront éditées par le secrétariat de la mairie et vous les recevrez quelques jours avant les élections européennes.

PLAN DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES (P.I.C.S.)

Une réunion publique se tiendra le :

**Mercredi 24 Avril 2019 à
18 heures à la salle polyvalente
de Servaville-Salmonville.**

Cette réunion a pour but de présenter la méthodologie employée par l'entreprise Explor-e et tous les supports auxquels elle a fait appel pour son enquête : archives napoléoniennes, archives départementales, archives communales, photos aériennes de I.G.N, témoignages des habitants lors de l'enquête publique.

Ils remettront à la mairie les plans définitifs des indices de cavités souterraines ainsi que toutes les notes se rapportant aux indices identifiés.

N° 3

Mardi 9 Avril 2019

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Commémoration de l'armistice 8 Mai 2019	1
Elections Européennes : 26 Mai 2019	1
Réunion publique : présentation de l'étude cavités souterraines	1
Autorisation Préfectorale : Pénétration sur les propriétés Privées	2
Recensement militaire : 2ème période 2019	2
Création chemin piétonnier : Rue de la Briqueterie	2
Assainissement collectif : La Hémaudière	2
Brûlage des déchets interdit	3
Tontes et autres bruits	3
A.S.C.S.S. : Veillée normande	3
Vols : appel à la vigilance	4
Pièges pour frelons asiatiques	4
A.S.C.S.S. : section jeux de société..	4
Conseil Municipal des Jeunes : Chasse à l'œuf	5
Repas des anciens : Coupon-réponse	5
Fête du Village : 18 et 19 Mai 2019	5

AUTORISATION PREFECTORALE PENETRATION SUR LES PROPRIETES PRIVEES

La Préfecture a autorisé, par arrêté en date du 27 mars 2019, les agents de l'Antenne Normandie Rouen du Conservatoire national botanique de Bailleul à pénétrer de jour sur les propriétés privées non closes des communes du Département de la Seine-Maritime, et de ce fait, à franchir clôtures et obstacles qui pourraient entraver leur opérations dans le cadre de prospection d'inventaires à des fins scientifiques. Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

RECENSEMENT MILITAIRE 2ème PERIODE

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Avril, Mai, Juin 2003 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Il est rappelé que cette démarche est obligatoire et légale et est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.**

CREATION DU CHEMIN PIETONNIER : Rue de la Briqueterie

Les travaux commenceront début Juillet à la fin de l'école et pour une durée de 6 à 8 semaines. Même principe que le chemin piétonnier rue des Rougemonts avec un chemin piétonnier d'un côté de la route et un caniveau de l'autre côté.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA HEMAUDIÈRE

Reprise des travaux pour la réalisation des branchements.

C'est l'entreprise POTEL qui réalisera les branchements restants (sous-traitant de STURNO).

Depuis le 08/04/2019 les travaux ont repris en commençant par la rue de l'Ancien Manoir, puis la rue de la Fosse aux Loups.

Un agent technique passera chez chaque particulier pour mettre en planning leur intervention.

Si les conditions météorologiques sont favorables, les travaux devraient être terminés avant les vacances d'été.



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

BRULAGE DES DECHETS A L'AIR LIBRE INTERDIT

Mardi 9 Avril 2019

N° 3

Comme chaque année, le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts, est interdit toute l'année sur l'ensemble de la commune en vertu des règlements sanitaires départementaux.

En effet, les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé des hommes et à l'environnement.

Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le Maire, ses Adjointes ou les forces de l'ordre.

En cas d'irrespect de la Loi, une contravention peut être appliquée.
(art.131-13 du Code Pénal).

TONTES ET AUTRES BRUITS

La stricte observance des jours et heures édités par le règlement est le meilleur moyen de conserver pour chacun d'entre nous de bons rapports de voisinage.

Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjointes ... Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et d'horaires.

Rappelons pour ces derniers, qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :

De 8h30 à 12h et de 14h à 20h

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...

A.S.C.S.S.

**« VEILLEE
NORMANDE »**

L'Association Socio Culturelle et Sportive de Servaville-Salmonville vous invite à participer à une « **Veillée normande** » le **vendredi 26 avril 2019** à **20 h 30** à la salle polyvalente de Servaville.

Alain HENAUT, « diseur », évoquera les traditions normandes sous forme de contes, d'histoires en Cauchois, de chants....

Au cours de la veillée, l'ASCSS offrira un grillé aux pommes et un verre de cidre.

Les places étant limitées, pensez à réserver rapidement au 02 35 23 49 64 ou au 06 08 35 14 78.

- Participation : **5 euros**

APPEL A LA VIGILANCE

Nous avons, à nouveau, eu à déplorer des vols sur la commune.

Un rappel à la vigilance : si vous observez des véhicules ou autres faits suspects, ne manquez pas de relever leur immatriculation et de la transmettre à la Gendarmerie de Saint-Jacques-sur-Darnétal au 02.35.08.35.88.



Faites des pièges dès maintenant !

Piégez à partir du 20 février jusqu'au 10 mai Puis du 15 octobre à fin novembre

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide.



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

A.S.C.S.S. :
SECTION JEUX DE SOCIETE



Stratégie, réflexion, ambiance, détente

Jeux de société, jeux de plateau, jeux de cartes...
Venez partager vos jeux, en découvrir d'autres, en famille ou entre amis,

DIMANCHE 28 AVRIL 2019 de 15h à 18h
à la salle Polyvalente de
Servaville-Salmonville

Les enfants doivent être accompagnés
jusqu'à 11 ans
Des jeux sont prévus pour eux

Pour tout renseignements : Nathalie Glück
Au 06.27.02.95.91

CHASSE A L'OEUF

Le Conseil Municipal des Jeunes organise, avec l'aide du Comité des Fêtes et de l'A.S.C.S.S, sa chasse à l'œuf destinée aux enfants de Servaville-Salmonville, le :

DIMANCHE 21 AVRIL 2019
A PARTIR DE 11 HEURES,

sur les terrains situés entre la salle des fêtes et l'espace Joannès DUGELAY.

Cette chasse est ouverte aux enfants de 2 à 12 ans et une **participation financière de 1 €** est demandée à l'inscription.

Afin d'organiser au mieux cet évènement, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bulletin ci-dessous, que vous déposerez avec votre participation en mairie.

NE PAS OUBLIER SON PANIER DE RECOLTE !

NOM.....PRENOM.....Age.....
ADRESSE.....
TEL.....

REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année, un repas est offert gratuitement à tous les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus.

Les personnes intéressées doivent remplir le papillon d'inscription ci-dessous, le découper et le déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

La participation pour les personnes accompagnantes est de **28 €**.

REPAS DU 8 MAI—DATE LIMITE D'INSCRIPTION : MARDI 30 AVRIL 2019
(Coupon à détacher et à remettre en mairie : inscription indispensable)

Mr et Mme _____ participeront au repas du 8 Mai

Pour les personnes seules : Mr ou Mme _____ participera.

Nombre de personnes accompagnantes :

FETE DU VILLAGE :
18 et 19 MAI 2019

Samedi 18 Mai : soirée dansante avec repas cochon grillé
Tarif : 18 € personne. Réservations au 06.76.04.96.36
Dimanche 19 Mai : foire-à-tout, inscriptions au 06.76.04.96.36

